

3KM Auto Services
Société par actions simplifiée (SAS)
au capital social de 2000 €
46 AVENUE DES FRERES LUMIERE 78190 TRAPPES
RCS VERSAILLES 934508433
(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 29/01/2026

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 7 Avenue de Laponie ZA COURTABOEUF, 91940 Les Ulis, en remplacement de l'ancien siège social, situé au 46 AVENUE DES FRERES LUMIERE 78190 TRAPPES à compter du 04/02/2026.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Il est pris acte par les Associés de la cessation des fonctions de Directeur Général de Golo KOUASSI, pour cause de démission en date du 04/02/2026.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

Il est pris acte par les Associés de la cession de 500 actions pour un montant de 500 euros de la Société détenues par Golo KOUASSI, ancien Directeur Général à l'associé cessionnaire suivant : M. Arsène YATTE, résidant 2 Route d'Arpajon 91650 Breuillet, France né(e) le 08/06/1992 à BONDOUKOU COTE D'IVOIRE.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4

Il est pris acte par les Associés la cession de 500 actions pour un montant de 500 euros de la Société détenues par Golo KOUASSI en date du 29/01/2026, à un nouvel associé : M. JECEIRE VENANCIO DOS SANTOS GONCALVES, résidant 30 Rue des Écoles 77170 Brie-Comte-Robert, France né(e) le 02/04/1989 à LUANDA ANGOLA.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 5

Il est pris acte par les Associés de l'adjonction d'une activité à l'activité existante de la Société à compter du 04/02/2026.

L'activité de la Société est désormais :

- L'exploitation d'une activité de transport de personnes avec chauffeur (VTC), dans le respect de la réglementation en vigueur.
- La location de véhicules, avec ou sans chauffeur.
- Convoyage de véhicules.
- Les prestations de nettoyage et d'entretien, notamment le nettoyage de véhicules, le nettoyage de bureaux, le nettoyage d'entrepôts, ainsi que le nettoyage de locaux professionnels et commerciaux.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 6

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

En conséquence de la cession de titres objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au capital social dans les statuts de la Société.

En conséquence de la modification de l'activité de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif à l'objet social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 7 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Arsene Yatte, associé(e)

Golo KOUASSI, associé(e)

Golo KOUASSI, ancien Directeur Général et Cédant d'actions de la Société

M. Arsène YATTE, Associé

Golo KOUASSI, Cédant d'actions de la Société

JECEIRE VENANCIO DOS SANTOS GONCALVES